



Dépêche n° **703359**
Enseignement / Recherche - Coursus et Insertion
Par: **Camille Cordonnier** - **Sarah Piovezan** - Publiée le
29/11/2023 à 18h07
[Lien dépêche](#)

🕒 5 min de lecture

Comment évaluer et réguler l'enseignement supérieur privé ? Échos du séminaire de l'ADGS

Les intervenants du séminaire de l'ADGS, qui s'est tenu le 15 novembre 2023 au Collège de France et qui était consacré au développement de l'enseignement supérieur privé ([lire sur AEF info](#)), se sont penchés sur la question cruciale de la "régulation" et de "l'évaluation" de ces établissements, dans un système "favorable à la liberté d'entreprendre, elle-même protégée par la Constitution", rappelle le juriste Stéphane Braconnier, président de l'université Paris-Panthéon-Assas. La lisibilité de l'offre de formation et des modes de reconnaissance étaient aussi au centre des débats.

"Le système d'enseignement supérieur français est favorable à la liberté d'entreprendre, qui est elle-même protégée par la Constitution. C'est donc une situation favorable à l'entrée de tous les acteurs, plus permissive par exemple que dans des pays comme l'Inde ou ceux d'Asie du Sud-Est", indique Stéphane Braconnier, président de l'université Paris-II Panthéon-Assas, invité du séminaire de l'ADGS (Association des DGS d'établissements publics d'enseignement supérieur), qui a eu lieu le 15 novembre 2023 au Collège de France ([lire sur AEF info](#)). Cette journée était consacrée à la place de l'enseignement supérieur privé, "en concurrence ou en complémentarité avec l'enseignement supérieur public".

"Après, il y a la question des systèmes de régulation, avec différents modèles : il y a la régulation exogène, faite par un organisme extérieur, et il y a l'autorégulation", poursuit Stéphane Braconnier. "Le modèle français relève beaucoup de l'autorégulation, via les Conférences et leurs labels de qualité. Mais il n'est pas sûr que cela suffise aujourd'hui. Il y a une vraie interrogation sur qui doit réguler le privé et comment."



Lire aussi

["La question du lucratif ou du non lucratif ne devrait pas être un critère de choix" \(L. Batsch au séminaire de l'ADGS\)](#)

la "reconnaissance par l'État" pose "un risque de confusion problématique"

Lynne Franjié, directrice du département d'évaluation des formations au HCERES, revient quant à elle sur les deux systèmes différents de reconnaissance des diplômes et des titres en France par l'État : l'un relevant du ministère du Travail (via le RNCP), "ce qui est mieux que les diplômes pas reconnus du tout", juge-t-elle, et l'autre relevant du MESR. Le premier "juge

un processus d'élaboration de la formation et regarde des taux d'employabilité, rien d'autre", souligne-t-elle. "Donc aujourd'hui, quand un établissement privé se dit reconnu par l'État, il y a un risque de confusion qui est problématique."

Lynne Franjié reprend ensuite la proposition du HCERES "d'évaluer les établissements privés lucratifs à leur demande, comme les Eespig, qui le sont automatiquement", et celle de créer un "Qualiopi+ ([lire sur AEF info](#)), qui permettrait de regarder des critères nouveaux sur les formations déjà inscrites au RNCP". "Il faut à la fois simplifier et rendre le paysage plus transparent", dit-elle.



Lire aussi

| [Enseignement privé : Anne-Sophie Barthez précise les pistes de travail du MESR sur le futur label](#)

aller vers une régulation par organisation et plus par formation

"On doit aussi aller vers une régulation des organisations, et pas faire du titre par titre", estime José Milano, président exécutif du groupe privé Omnes Education. "Il faut la faire aussi avec des critères objectifs : les profs permanents, c'est bien, mais on peut aussi faire de la qualité avec des professionnels", dit-il, considérant le supérieur comme "héritier d'une régulation très complexe". "Et il faut aussi favoriser ceux qui font des gains de productivité dans les processus de gestion, et qui font ainsi faire des économies d'argent public."

Si José Milano reconnaît que "le privé doit faire la preuve de sa qualité", il plaide pour qu'un "travail soit réalisé sur les statistiques de l'emploi par filières de formation, car les enquêtes de placement actuelles sont biaisées, bidonnées, car impossible à faire". "Pour monter un dossier RNCP, cela coûte 50 000 euros notamment à cause des enquêtes emploi qu'il faut mener !", confie-t-il. "En 2022, 60 % des demandes de renouvellement RNCP ont été rejetées. Il existe 40 850 titres. Il y a des anomalies partout, et ce n'est pas un problème public/privé, c'est beaucoup plus large ! Quand l'Essec affiche des structures de coûts très élevées et demande par exemple 18 000 euros pour la prise en charge d'un bac+5 par apprentissage, elle l'obtient ! Nous, on est à 5 000 ou 7 000 euros."

le critère de l'employabilité et celui du taux de bacs pro

Martin Hirsch, vice-président exécutif du groupe Galileo Global Education, ajoute un autre critère d'évaluation à prendre en compte : "Un bachelier professionnel à l'université a 4,6 % de chance de décrocher une licence en quatre ans. Chez nous, c'est 50 %. Le système de régulation devrait nous forcer à avoir un quota de bacheliers pro et d'atteindre un certain taux d'insertion professionnelle", plaide-t-il. "Quant au travail d'appariement des données sociales nominatives et de celles sur les étudiants (Inserup), il faut le faire pour tous." Stéphane Braconnier, de Paris-II, lui rappelle que "les taux de réussite des bacs pro à l'université dépendent du niveau de la formation" et que "les chiffres en valeur absolue ne veulent rien dire."

"La question de la valorisation des diplômes portés par les universités est un sujet" (A-S. Barthez)

Au cours de sa prise de parole au séminaire de l'ADGS ([lire sur AEF info](#)), Anne-Sophie Barthez, Dgesip, a insisté sur "l'importance de la distinction entre diplôme national et diplôme d'établissement". "Les licences sont des diplômes adossés à la recherche, ce qu'un jeune ne trouvera pas dans un bachelor", relève-t-elle. "La question de la valorisation des diplômes portés par les universités est un sujet et il faut qu'on soit meilleurs là-dessus, car ce que font les universités est

remarquable", poursuit-elle.

Elle prend pour exemple la transformation des DUT en BUT : "Ce n'est pas parce que cela s'appelle bachelor que cela fonctionne, mais parce que les IUT ont fait un travail remarquable, et ils ont pu le faire car les présidences d'université les ont accompagnés, ont compris l'intérêt de transformer une offre de formation en blocs de compétences, de mettre davantage de mises en situation professionnelle, d'enfin accueillir les publics qu'ils visent au départ, c'est-à-dire les bacheliers technologiques, et de revoir la pédagogie, avec une insertion professionnelle à la clé. Tout autant, il faut mettre en lisibilité la formation qui est dispensée dans les universités", dit-elle.

De son côté, Laurent Batsch, ancien président de l'université Paris-Dauphine, regrette que l'on "passe à côté d'une vraie licence technologique", évoquant un "handicap" des universités sur "cet aspect professionnalisant". "Si l'on veut répondre au niveau de la demande d'emploi de cadres intermédiaires, il faut arrêter de bidouiller un BUT parce qu'on ne veut pas l'appeler licence. Il y a un sujet sur la différenciation des licences", lance-t-il.